



7^e

COLLOQUE

sur l'adoption internationale

> *Adoption internationale :
éthique et pratiques*

8/11
2016



MISSION
DE L'ADOPTION
INTERNATIONALE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL



7^e

COLLOQUE

8/11
2016

sur l'adoption internationale

> Adoption internationale : éthique et pratiques

TABLE RONDE :

Les situations complexes d'adoption à l'international : quelles suites, quelle collaboration autour des difficultés ?

- *Sandrine Pépit, Agence française de l'adoption*
- *Isabelle Aimé, chef du service Adoption, Conseil départemental d'Indre-et-Loire*
- *Marie-Hélène Gauthier, directrice de l'adoption à la Métropole de Lyon*



7^e

COLLOQUE

sur l'adoption internationale

8/11
2016

> *Adoption internationale : éthique et pratiques*

A partir de 2 situations :

3 thèmes

- Les facteurs de risque pouvant amener à une situation d'échec
- Les spécificités de la dimension internationale
- Le pilotage de la prise en charge

Bilan et préconisations



7^e

COLLOQUE

sur l'adoption internationale

8/11
2016

> Adoption internationale : éthique et pratiques

| Département | CD 37 | CD 69 |
|--|---|--|
| Enfant(s) | Irène | Paul et Marie |
| Procédure | individuelle | Via opérateur (AFA) |
| Pays | Russie | X |
| Age à l'arrivée en France | 2 ans et demi | 7 ans et demi 5 ans |
| Parents | Couple marié (50 et 44 ans) 2 enfants biologiques | Couple marié sans enfant |
| 1 ^{er} évènement | IP par l'école 17 mois après arrivée | Signalement par hôpital 2 mois et demi après arrivée |
| Délai placement par rapport à l'arrivée | 20 mois | 2 mois et demi |



7^e

COLLOQUE

8/11
2016

sur l'adoption internationale

> *Adoption internationale : éthique et pratiques*

Principales préconisations : I. Aimé – CD 37

- Prendre en compte la demande de « remise de l'enfant » au service en tant que telle
- Prendre immédiatement en compte la dimension internationale du statut de pupille de l'Etat de l'enfant
- Informer les différentes institutions de la situation de pupille
- Etablir un protocole d'apparentement
- Sensibiliser les services d'ASE



7^e

COLLOQUE

8/11
2016

sur l'adoption internationale

> *Adoption internationale : éthique et pratiques*

Principales préconisations : MH Gauthier- CD 69

Dans la période post-agrément :

- 1) Travailler avec les postulants à l'adoption les points de fragilité repérés dans les rapports d'évaluation
- 2) Mieux accompagner les postulants à l'adoption dans l'évolution de leur projet : travailler les écarts entre le profil de l'enfant tel que défini dans la notice et le profil que définissent les postulants en renseignant le questionnaire pour le pays d'origine



Principales préconisations : MH Gauthier- CD 69 (suite)

A l'arrivée de l'enfant

3) Prévoir un accompagnement personnalisé de la famille dans des délais brefs (15 jours, 3 semaines) :

- Accueil des parents et de l'enfant par le correspondant AFA et le médecin référent adoption
- Mise à disposition d'un psychologue et annonce d'un appel systématique au terme du 1^{er} trimestre

4) Mettre en place un observatoire sur les difficultés et échecs d'adoption dans chaque CD : IP ; mesures administratives dont placement, mesures judiciaires dont placement



7^e

COLLOQUE

8/11
2016

sur l'adoption internationale

> *Adoption internationale : éthique et pratiques*

Principales préconisations : S. Pépit - AFA

- Préparation des parents (pré et post adoption)
- Prévention : temps d'échange ou visite du CD rapidement suivant l'arrivée de l'enfant (dans la semaine pour les situations difficiles)
- Importance de repérer des interlocuteurs mobilisables dès l'arrivée en France (CD, opérateur, CA)
- Communication fluide entre les acteurs concernés (CD, AC, opérateur et famille)



7^e

COLLOQUE

8/11
2016

sur l'adoption internationale

> *Adoption internationale : éthique et pratiques*

Principales préconisations : S. Pépit – AFA (suite)

- Présence d'un expert à l'adoption internationale spécialiste de la zone concernée (AC ou opérateur) lors des réunions de synthèse avec les professionnels, permettant de contextualiser les spécificités de la procédure et du pays mais également l'accompagnement et les conditions dans lesquelles l'apparement a été fait (flux classique ou flux inversé).
- Travailler à raccourcir les délais des procédures administratives et juridiques relatives au statut des enfants en situation d'échec à l'adoption (contraires à l'intérêt de l'enfant)